

MAIRIE DE VARETZ



COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 03 MAI 2016

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17 (Cf liste d'émargement)

- Monsieur Le Maire Nicolas Pennel
- Mesdames Elisabeth Goddaert, Emilie Merel, Brigitte Berthy, Maryse Lochu, Mireille Durand, Jany Guennoc-Barrière, Marie Loriol, Maria Sousa-Borges Catherine Goulmy.
- Messieurs Aurélian Coursière (arrivé à 21h00), Pascal Barrière, Paul Audard, Matthieu Froidefond, Aimé Pons, Eric Jaubertie, Jean-Philippe Taurisson.

Excusés avec procuration :

- Monsieur Clément Tallerie procuration donnée à Aimé Pons
- Monsieur Jean-Pierre Charliaguet procuration donnée à Elisabeth Goddaert

18 présents ou représentés avant l'arrivée de M.Coursière, puis 19 présents ou représentés.

Ouverture de séance : 20H40

1 - Secrétaire de séance : Catherine Goulmy

2 - Approbation du compte rendu de la séance du 08 avril 2016.

Le compte rendu de la séance du 08 avril 2016 n'ayant pas été vu par l'ensemble des élus, l'approbation se fera au prochain conseil municipal.

3 - Relevé des décisions du maire :

Pas de décision.

4 - PAB tranche N°3 – Le Burg:

Conformément à la décision prise lors du dernier conseil municipal, une relance de la consultation a été faite en date du 15 avril 2016. L'ouverture des plis au nombre de 4 a été réalisée ce jour à 14H.

La Commission d'examen propose de retenir l'entreprise Siorat (en groupement avec l'entreprise Miane et Vinatier) pour un montant de : 112 738,39€HT (tranche ferme).

Les travaux prévus sur la D910 comprennent la réalisation de trottoirs et d'un plateau traversant en enrobé dont la largeur a été portée de 8 m à 6 m.

La tranche conditionnelle prévoyant la réalisation de peinture routière au croisement de la D5 et de la route des coteaux pourrait être réalisée en régie par les services techniques.

Sont soumises au vote du conseil municipal, les propositions d'une part, d'attribuer le marché à l'entreprise Siorat et d'autre part, de ne pas retenir la tranche conditionnelle.

Approbation donnée à l'unanimité.

5 – Demande d'aliénation de chemin rural: La Feuille

Demande d'aliénation au profit de Mr Peytavit Jean Yves, d'un chemin situé à La Feuille entre les parcelles AK33, AK34, AK35, AH55, AH56 et AH57 propriétés de Mr Peytavit. Les parcelles desservies par ce chemin et appartenant à d'autres propriétaires sont accessibles par d'autres voies : route du Bos et/ou chemin du Burg Haut.

Est soumise au vote du conseil municipal, l'autorisation de démarrer la procédure d'aliénation au profit de Mr Peytavit Jean Yves du chemin situé à La Feuille à savoir le lancement de l'enquête publique.

Approbation donnée à l'unanimité.

6 – Projet d'orientation d'aménagement zone Au Mr Boutot :

Le projet de schéma d'orientation de la zone Au de Mr Boutot prévoit la création de 15 lots à bâtir. L'accès se ferait par 2 entrées dont une par la rue François Froidefond et l'autre par l'avenue du 19 mars 1962. Aucun autre accès direct à ces 2 rues ne sera possible pour des raisons de sécurité. Tous les lots seront desservis par une voie intérieure. Une première zone verte d'environ 280 m² est située à l'angle de la rue François Froidefond et de l'avenue du 19 mars 1962 et une seconde zone verte à l'entrée côté avenue du 19 mars.

Est soumis au vote du conseil municipal, la validation de ce projet d'orientation d'aménagement de la zone Au Mr Boutot.

Approbation donnée à l'unanimité.

7 – Reprise des concessions funéraires en état d'abandon:

Conformément à la procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon, le 18 octobre 2012 avait été établi un procès-verbal de constat d'abandon affiché à la mairie et au cimetière pendant 3 ans. A la suite de ce délai, un procès-verbal de constat d'abandon (constat de Mr Le Maire et d'un adjoint) a été établi. Le processus de reprise de ces concessions peut être poursuivi.

Est soumis au vote du conseil municipal, la poursuite de la procédure de reprise de ces concessions funéraires en état d'abandon.

Approbation donnée à l'unanimité.

8 – Questions diverses :

- Création contrat d'avenir Service enfance jeunesse:

Est soumise au vote du conseil municipal, la mise à l'ordre du jour « création contrat d'avenir au Service enfance jeunesse ».

Approbation donnée à l'unanimité.

Cette création est nécessaire pour assurer les besoins du Service Enfance Jeunesse, à partir du 01/07/16 étant donné le début du congés parental d'un autre agent et la fin du contrat avenir d'un agent au 01/09/2016.

Est soumise au vote du conseil municipal, la création d'un contrat d'avenir pour le Service Enfance Jeunesse.

Approbation donnée à l'unanimité.

- CEE contrats d'engagement éducatifs pour le centre de loisirs:

Est soumise au vote du conseil municipal, la mise à l'ordre du jour « CEE pour le centre de loisirs, création de 5 emplois non permanents du 28/05/16 au 31/08/16 » pour les nécessités de l'été 2016.

Approbation donnée à l'unanimité.

Est soumise au vote du conseil municipal, la mise en place de CEE pour la création de 5 emplois non permanents du 28/05/16 au 31/08/16 au centre de loisirs pour les nécessités de l'été 2016.

Approbation donnée à l'unanimité.

- Information : Semaine du développement durable du 30/05/16 au 03/06/16.

Fin de la séance : 22H15.